

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

16 décembre 2014

Le seize décembre deux mil quatorze à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 11 décembre 2014 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents : M BOULAIS Mme COQUELIN-DROUILLON
Mme AUBIN Mme BARRE M DESBUQUOIS
Mme HOULLEMARE M HUE Mme JOURDAN
M NARCY Mme PANNIER

Absents excusés : M COIFFIER avec pouvoir à Mme COQUELIN-DROUILLON
M BIARD avec pouvoir à M BOULAIS
MME COURTADE avec pouvoir à Mme JOURDAN

Mme AUBIN élue secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal la démission de Madame Clélia Courtade la commission des affaires scolaires en raison de l'élection de son époux, Yann Courtade au comité des parents d'élèves.

Monsieur le Maire explique que par courrier, Monsieur Morel, percepteur de Mesnil Esnard demande le versement d'une indemnité de conseil, d'un montant de 352,92 €. Cette indemnité, si elle est accordée, est versée pour toute la durée du mandat.
Monsieur Pesquet ajoute que lors des mandats précédents, aucune indemnité n'a été versée aux prédécesseurs de Monsieur Morel.

Sophie Barre demande si cela est justifié, Monsieur Pesquet répond qu'il s'agit d'un plus pour le percepteur.

Benoît Hue demande si Monsieur Morel nous apporte quelques conseils. Monsieur Pesquet répond par l'affirmative.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité vote contre le versement d'une indemnité à Monsieur Morel, percepteur de Mesnil Esnard.**

Monsieur le Maire explique que Madame Sophie Guitard, secrétaire, est régisseur et de recettes et d'avances. Elle doit, en cas d'absence pouvoir compter sur un suppléant. La seconde secrétaire titulaire est actuellement en congé parental et la trésorerie de Mesnil Esnard demande qu'un nouveau suppléant soit nommé.

Monsieur Pesquet propose Madame Céline Picard, secrétaire et remplaçante de Madame Beauvilain.

Monsieur le Maire ajoute que seul le titulaire possède une indemnité de régie.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que Madame Céline Picard sera suppléante en cas d'absence de Madame Sophie Guitard, pour les régies de recettes et d'avance.**

Monsieur le Maire indique que le véhicule électrique est en mauvaise état et le tracteur ne suffit pas pour les divers travaux que le service technique est amené à faire.

Il est envisagé donc de faire l'acquisition d'un véhicule Peugeot Boxer Benne afin de palier au manque. Le montant de cet achat s'élève à 20 616,20 € HT soit 24 739,44 € TTC.

Emmanuel Boulais a demandé plusieurs devis et le mieux disant était celui de Peugeot avec une économie d'environ 10 000 € TTC.

Monsieur Pesquet et Monsieur Boulais indiquent que la dernière acquisition n'était pas forcément le meilleur choix. En effet, le véhicule électrique n'était pas fait pour supporter des charges très lourdes. Le véhicule électrique a beaucoup servi lorsque l'ancien tracteur Massey-Ferguson était en panne.

Emmanuel Boulais indique que l'économie d'environ 10 000 € TTC (soit 39 %) est dû au changement de modèle en 2015. Celui-ci est une fin de série 2014.

Christophe Narcy demande ce qu'il sera fait du véhicule électrique. Monsieur Boulais répond qu'il sera vendu en l'État pour pièces. Monsieur Boulais ajoute que le châssis du véhicule est fissuré et la société Goupil qui a repris Matra, ne prend pas en charge les réparations.

Soizic Houllémare indique qu'il est préférable de le vendre pour pièces.

Christophe Narcy demande si les véhicules d'occasion ont fait l'objet d'une étude. Monsieur Boulais répond par l'affirmative et ajoute qu'aucun véhicule ne donnait satisfaction par rapport au neuf.

Par ailleurs, Emmanuel Boulais indique son incertitude quand à l'état de l'occasion.

*** Le conseil municipal, à la majorité, 13 voix pour et 1 voix contre – Patrick Coiffier – adopte l'achat du véhicule Boxer Benne de la marque Peugeot pour un montant de 20 616,20 € HT soit 24 739,44 € TTC.**

Monsieur le Maire indique que des demandes de subventions seront faites auprès des trois organismes habituels :

Demande de subvention près la Préfecture

Camion Boxer Benne

20 616,20 € HT

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture pour l'acquisition d'un camion Boxer Benne d'un Montant de 20 616,20 € HT**

Demande de subvention près la CREA

Camion Boxer Benne

20 616,20 € HT

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la CREA pour l'acquisition d'un camion Boxer Benne d'un Montant de 20 616,20 € HT**

Demande de subvention près le Conseil Général

Camion Boxer Benne

20 616,20 € HT

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'un camion Boxer Benne d'un Montant de 20 616,20 € HT**

Monsieur le Maire explique que cet achat n'était pas prévu immédiatement mais le service technique a besoin d'un second véhicule pour, par exemple, mettre les tailles des arbres dans la benne. Le tracteur n'en possède pas.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une nouvelle décision modificative :

| | |
|---|--------------|
| 2152-71 (opération rue du Fresnay) | - 20486,41 € |
| 2182- 43 (opération matériel technique) | + 20486,41 € |
| 2184-66 (opération environnement) | - 351.46 € |
| 2182-43 (opération matériel technique) | + 351.46 € |

Monsieur le Maire ajoute que les sommes sont prises à nouveau dans l'opération « rue du Fresnay » puisque les travaux d'enfouissement sont terminés et les factures réglées. Par ailleurs, Les sommes manquantes seront prélevées sur les dépenses imprévues et viendront s'ajouter au solde de l'opération « matériel technique ».

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :**

| | |
|--|---------------------|
| 2152-71 (opération rue du Fresnay) | - 20486,41 € |
| 2182- 43 (opération matériel technique) | + 20486,41 € |
| 2184-66 (opération environnement) | - 351.46 € |
| 2182-43 (opération matériel technique) | + 351.46 € |

Monsieur le Maire indique que la peinture et l'électricité de la cuisine de la Salle de l'Europe sont à rénover. Il est prévu de commencer les travaux début janvier 2015. Par ailleurs, la peinture et les dalles de plafond du hall primaire du Groupe Scolaire seront rénovées durant les vacances de Février 2015.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les travaux de rénovation de la cuisine de la salle de l'Europe pour un montant de 673,55 € HT et les travaux de rénovation du hall primaire du Groupe scolaire pour un montant de 983,82 € HT**

Par ailleurs, des demandes de subventions seront également demandées **auprès de la Préfecture :**

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Peinture école et salle de l'Europe | 797,50 € HT |
| Dalles de plafond Ecole | 646,06 € HT |
| Electricité cuisine salle de l'Europe | 213,81 € HT |

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture pour les travaux de rénovation de la cuisine de la salle de l'Europe et le hall Primaire du groupe scolaire :**

| | |
|--|--------------------|
| Peinture école et salle de l'Europe | 797,50 € HT |
| Dalles de plafond Ecole | 646,06 € HT |
| Electricité cuisine salle de l'Europe | 213,81 € HT |

Auprès de la CREA

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Peinture école et salle de l'Europe | 797,50 € HT |
| Dalles de plafond Ecole | 646,06 € HT |
| Electricité cuisine salle de l'Europe | 213,81 € HT |

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la CREA pour les travaux de rénovation de la cuisine de la salle de l'Europe et le hall Primaire du groupe scolaire :**

| | |
|--|--------------------|
| Peinture école et salle de l'Europe | 797,50 € HT |
| Dalles de plafond Ecole | 646,06 € HT |
| Electricité cuisine salle de l'Europe | 213,81 € HT |

Auprès du Conseil Général

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Peinture école et salle de l'Europe | 797,50 € HT |
| Dalles de plafond Ecole | 646,06 € HT |
| Electricité cuisine salle de l'Europe | 213,81 € HT |

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la CREA pour les travaux de rénovation de la cuisine de la salle de l'Europe et le hall Primaire du groupe scolaire :**

| | |
|--|--------------------|
| Peinture école et salle de l'Europe | 797,50 € HT |
| Dalles de plafond Ecole | 646,06 € HT |
| Electricité cuisine salle de l'Europe | 213,81 € HT |

Monsieur Pesquet rappelle que les travaux de rénovation des locaux ont été prévu au budget primitif mais n'ayant pas de devis arrêté et devant le peu de temps pour établir le Budget, la somme avait été globalisée dans l'opération « Groupe Scolaire ». Aussi, il convient de transférer les sommes pour la rénovation de la cuisine de la salle de l'Europe pour un montant de 808.26 €

| | |
|---------|-----------|
| 2158-14 | -500.00 € |
| 2184-14 | -308.26 € |
| 2184-12 | +808.26 € |

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :**

| | |
|----------------|------------------|
| 2158-14 | -500.00 € |
| 2184-14 | -308.26 € |
| 2184-12 | +808.26 € |

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté depuis le début de l'année et malgré les formulaires d'inscription remplis, que certaines familles ne respectent pas les données transmises au secrétariat notamment en ce qui concerne la cantine. Il arrive que des repas soient commandés et que les enfants soient absents. Mais, dans la majorité des cas, les enfants mangent à la cantine alors que les repas n'ont pas été commandés ; le secrétariat n'ayant pas été prévenu de la présence de l'enfant au service de cantine. Cela met dans l'embarras le personnel du service de restauration scolaire.

Afin de palier à ce problème, la mairie souhaite mettre en place une majoration du repas pour les familles dont l'enfant sera présent à la cantine sans en avoir averti le secrétariat, au préalable, 24h avant. Il est proposé un prix de repas à 5 € au lieu de 3,45 €.

Christophe Narcy demande si le règlement sera modifié. Agnès Coquelin-Drouillon répond par l'affirmative. Monsieur Pesquet ajoute que cette majoration entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 et sera applicable dès la rentrée du 5 janvier.

Christophe Narcy ajoute qu'il est possible d'expliquer cette décision par le fait que la commune souhaite sensibiliser les habitants et surtout les familles aux économies et au gaspillage.

Par ailleurs, Agnès Coquelin-Drouillon explique que le tarif de garderie ne sera pas modifié. Pour rappel, la garderie ferme ses portes à 18h30. Fin juin 2014 et en tout début d'année scolaire 2014/2015, des parents arrivaient en retard. A présent, il semble que cela soit exceptionnel.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du prix de repas de la façon suivante :**

Prix de repas d'un enfant inscrit à la cantine dans le délai : 3,45 €

Prix du repas d'un enfant « non inscrit » à la cantine dans le délai : 5 €

Monsieur le Maire explique que les associations ont tendance à faire un peu ce que bon leur semble et cela devient impossible à gérer. Pour cela, une réflexion a été menée pour établir une charte des associations qui réglementera les droits et obligations de chacune des parties.

Monsieur Pesquet donne la parole à Agnès Coquelin-Drouillon qui donne lecture de la charte.

Madame Coquelin-drouillon rappelle que les associations ont toujours la possibilité de réserver la salle de l'Europe ou des Chèvrevillais une fois par an en dehors de la période du 1^{er} mai au 16 juillet.

Toutefois, la location de la salle reste possible durant cette période moyennant le versement du prix de la location.

Cette charte entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour toute nouvelle

réservation demandée dès cette date.

Christophe Narcy indique qu'il est prévu une réunion en début d'année avec les associations. Cela sera l'occasion de revenir sur la charte et de l'expliquer.

Dominique Desbuquois demande la raison de cette charte. Agnès Coquelin-Drouillon donne l'exemple du mois de juin 2015 où sur les quatre week-ends, trois sont réservés pour la commune ou des associations. Il ne faut pas oublier que c'est la période des mariages et que les salles sont beaucoup demandés notamment la salle de l'Europe puisqu'elle est ouverte aux habitants extérieurs de Quévreville la Poterie.

Dominique Desbuquois indique qu'il est totalement pour cette charte mais que cela méritait de plus amples explications. Il ne souhaite pas que cela soit considéré comme une sanction. Monsieur Pesquet tient à rappeler que le prix de la location de la salle risque de se retrouver dans la demande de subvention que dépose les associations chaque année.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place de la charte des associations.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les bénévoles de la bibliothèque doivent désherber c'est-à-dire enlever tous les livres anciens et en mauvais état. Pour cela le conseil municipal doit donner son autorisation.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les bénévoles de la bibliothèque à désherber.**

Monsieur le Maire indique que le centre de gestion propose aux communes qui le souhaitent une adhésion aux missions optionnelles du Centre de gestion⁷⁶.

Ces missions sont réparties en 3 grandes parties :

Les missions d'assistance juridique et statutaire

Les missions d'assistance technique et d'organisation

Les missions liées à la prévention de la santé et des risques

Agnès Coquelin-Drouillon indique que le centre de Gestion apporte son aide dans différents dossiers, comme par exemple les ressources humaines. Actuellement, la commune a fait appel à plusieurs services dans différents dossiers.

Monsieur Pesquet rappelle que la commune adhérerait déjà au centre de gestion. L'échéance est au 31 décembre 2014.

Il est demandé le coût. Monsieur Pesquet et Agnès Coquelin-Drouillon indiquent que c'est au coup par coup. La commune ne verse aucune cotisation.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au Centre de gestion et de discuter à nouveau, lors d'un prochain conseil, des missions optionnelles, supplémentaires, proposées par le CDG⁷⁶,

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion aux missions optionnelles du centre de Gestion 76.**

Questions diverses :

Sophie Barre demande si les travaux de l'abri de jardin des boulistes ont été fait. Emmanuel Boulais indique qu'il a rencontré certains membres de cette association. Ils ne savaient rien de la demande de Monsieur Pellier.

Sophie Barre demande qui est responsable en cas de problème. Benoit Hue répond que c'est le propriétaire, c'est à dire les boulistes. Monsieur Pesquet rappelle que l'abri a été construit sans demander d'accord en mairie sur un terrain appartenant à la commune.

Agnès Coquelin-Drouillon explique que d'un point de vu juridique il faut être vigilant car le sujet a été évoqué. Il faut rencontrer les boulistes au plus vite.

Christophe Narcy indique que cela peut-être demandé lors de la rencontre avec les associations.

Benoit Hue fait part d'une demande qui lui a été faite concernant l'éclairage du terrain de football. Y a t-il possibilité d'avoir de l'éclairage ? Daniel Pesquet répond qu'il a eu la demande également.

Daniel Pesquet répond que le courant arrive jusqu'au terrain et qu'il n'y a que deux câbles à raccorder. Il ne comprend pas pourquoi la société INEO ne l'a pas fait et propose de prendre contact avec cette société pour que cela soit fait au plus vite.

Christophe Narcy demande si cela fonctionne avec l'éclairage public. Daniel Pesquet répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier de la CREA informe que le dossier sur la qualité de l'air est repoussé à 2018.

Monsieur Pesquet donne lecture d'un courrier reçu du Conseil Général sur la taxe départementale d'aménagement qui exonérera les abris de jardin dès le 1^{er} janvier 2015.

Lors de l'adoption de la taxe d'aménagement, la commune n'avait pas demandé d'exonération des abris de jardin. Par ailleurs, à court terme, l'urbanisme sera repris par la CREA-Métropole.

Daniel Pesquet donne des informations sur le dossier transfert de charges, compétences voiries. Un premier montant de 135000 € à payer par an avait été avancé. Une deuxième information avait été reçue. Il s'agissait d'un montant de 7,99 € du mètre linéaire. Sachant que la commune possède 8400 m de voiries, le montant était de 65000 à 70000 €. Depuis, la somme de 16790 € a été proposée après déduction de la taxe d'aménagement de 13050 € que la commune ne touchera plus en recettes d'investissement. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la commune a touché plus de 8000 € sur son budget 2014.

En revanche, la Métropole a décidé d'augmenter le Fond d'Aide à l'Aménagement (FAA) en fonctionnement de 9200 € et en investissement de 7100 €

Monsieur le Maire rappelle que pour le budget 2015, il faudra prévoir des baisses des dotations.

Agnès Coquelin-Drouillon indique que le P'ti Quévrevillais sortira fin de semaine. Un numéro spécial sortira en mars.

Par ailleurs, elle est à la recherche de photos du Téléthon et du marché de Noël.

Christophe Narcy demande si une distribution juste avant les vacances est judicieuse.

Agnès Coquelin-Drouillon répond qu'il faut que le bulletin soit dans les boîtes aux lettres vendredi au plus tard.

Christophe Narcy indique que pour le salon du livre des 21 et 22 mars 2015, 39 auteurs ont répondu présents. Le projet avance bien en lien avec la commune d'Ymare et les deux bibliothèques municipales des deux communes.

Monsieur Pesquet rappelle la date des prochaines élections. Les cantonales des dérouleront les 22 et 29 mars 2015. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir indiquer au plus vite leur présence et de choisir une tranche horaire.

La séance est levée à 20h20.